



Fichier : Sujets ULC S525, S526 et S541
ULC-G.5.2

Le 20 septembre 2016

BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2016-04

Mise en œuvre de la certification continue pour les normes S525, S526 et S541

Dest. : Abonnés aux services de certification UL et ULC en vertu des normes
CAN/ULC-S525, Dispositifs de signalisation sonore des réseaux avertisseurs d'incendie, y compris les accessoires
CAN/ULC-S526, Dispositifs à signal visuel pour réseaux avertisseurs d'incendie et systèmes de signalisation, y compris les accessoires
CAN/ULC-S541, Haut-parleurs pour réseaux avertisseurs d'incendie et systèmes de signalisation, y compris les accessoires
Membres du Comité consultatif ULC et autres parties intéressées

Le 28 janvier 2016, des révisions des normes UL 464, UL 1480, UL 1638, CAN/ULC S525, S526 et S541 ont été publiées dans le but d'harmoniser les exigences entre les États-Unis et le Canada.

UL et ULC se serviront désormais du processus de certification continue lors de l'évaluation des exigences nouvelles et révisées, plutôt que d'effectuer une revue des dossiers industriels.

Dans le cadre de l'approche de certification continue, il a été décidé qu'aucune mesure ne serait exigée pour les produits qui sont actuellement certifiés selon ces normes. Dans un bulletin technique distinct, UL annonce également l'établissement d'un programme de certification continue ne nécessitant aucune mesure en ce qui a trait aux normes UL 464, UL 1480 et UL 1638.

MISE EN ŒUVRE DE LA CERTIFICATION CONTINUE

Veuillez vous reporter à ce qui suit pour obtenir des précisions concernant le plan de mise en œuvre.

- Le 1^{er} septembre 2017 constituera la date d'entrée en vigueur. Les produits nouveaux et révisés présentés aux fins de certification à la date d'entrée en vigueur (ou après) devront faire l'objet d'un examen à l'aide de la plus récente version de la norme appropriée en vigueur.
- Les produits déjà certifiés continueront de l'être après le 1^{er} septembre 2017 et ne seront pas retirés à moins d'avoir subi des modifications qui nécessiteraient une décision concernant leur certification, ou jusqu'à ce qu'une exigence nouvelle et révisée de la norme appropriée soit désignée comme étant une « mesure nécessaire » qui exigerait une revue de dossier à l'avenir. Par exemple, si des modifications à la conception ou aux caractéristiques nominales ou si d'autres composants nécessitent une décision en ce qui a trait à la certification ont été présentés après la date d'entrée en vigueur, le produit (entier) devra faire l'objet d'une évaluation au moyen de la dernière version de la norme appropriée.

Cette approche de certification continue permettra aux fabricants de passer aux nouvelles exigences en fonction de leur propre calendrier et des demandes de leur marché. Elle leur permettra également de poursuivre la production du matériel déjà homologué, à condition que ces produits n'aient subi aucun changement ou aucune modification nécessitant une confirmation de leur conformité.



AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CERTIFICATION

Le résumé des exigences, pour chaque norme énonçant des exigences nouvelles ou révisées, est accessible aux liens suivants :

Lien vers > [S525 SOR](#)



Lien vers > [S526 SOR](#)

Lien vers > [S541 SOR](#)

À l'aide de la section portant sur les renseignements et le calendrier située au côté gauche, vous pouvez faire votre recherche par numéro de norme, par date d'entrée en vigueur ou par date de lettre pour trouver les documents appropriés. La norme publiée, et non le résumé des exigences, constitue le document de certification.

Si vous avez des questions au sujet de la présente lettre ou de l'approche de certification continue, veuillez communiquer avec Dan Kaiser par téléphone en composant le 847 664-2074 ou par courriel à l'adresse Daniel.J.Kaiser@ul.com.

Cordialement,

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.	UL LLC
	
Gunsimar Paintal Gestionnaire régional – Accréditation et qualité Responsable du programme de marque ULC	Bruce Mahrenholz Directeur, Bureau de programme d'accréditation (CPO) Bureau des programmes d'évaluation de la conformité

« Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise. »